Besoin d'une voiture de location à la suite d'un accident – Qui paie?

Par Nancy Lapierre*, Avocate www.accidentfloride.com 954-474-0495

La consultation est gratuite. *L'auteure est membre du Barreau de la Floride depuis 14 ans et représente principalement les Canadiens et les Européens sévèrement blessés lors d'accident de tous genres aux États-Unis. nlapierre@lapierrelaw.com



Vérifiez votre police d'assurance automobile

Vérifiez d'abord votre propre police d'assurance automobile. Lorsque vous faites l'achat d'une telle police d'assurance, l'une des couvertures proposées comprend la location d'une voiture en cas d'accident. Habituellement, ce type de couverture est limité à un montant clairement défini. Il est donc important de bien vous informer de cette limite avant de faire la location du véhicule. Vous ne voulez pas vous retrouver responsable du paiement des montants excédant la couverture prévue à votre police d'assurance!

Petit conseil : lorsque vous voyagez à l'extérieur de votre pays de résidence, ayez sous la main une photocopie de votre police d'assurance automobile afin de pouvoir vérifier facilement les couvertures dont vous disposez.

Obtenez paiement de la part de l'autre assureur

Si vous êtes impliqué dans un accident de la route pour lequel vous n'êtes pas « responsable », vous pouvez tenter d'obtenir une voiture de location de la part de l'assureur de la partie en faute. En effet, l'assureur de cette tierce partie fautive devra vous rembourser les réparations de votre voiture et devra aussi vous fournir un véhicule de location pour toute la période où les réparations seront effectuées. Bien entendu, vous aurez droit à un véhicule de location similaire au véhicule que vous conduisiez lors de l'accident. Oubliez la Cadillac si vous conduisiez une voiture de base compacte!

Pour vous prévaloir de cette deuxième option, vous devez communiquer avec l'assureur de la tierce partie fautive et bien confirmer avec cet assureur son acceptation de payer toutes les réparations nécessaires à votre voiture ainsi que la location d'un véhicule de remplacement pour la durée des travaux.

Si vous avez des questions sur le contenu de cet article ou si vous désirez obtenir de l'information supplémentaire concernant vos droits lorsque vous êtes blessés dans un accident aux États-Unis, communiquez avec Nancy Lapierre, avocate qui se fera un plaisir de vous répondre, en tout temps, au 1 877 624-8737 ou par courriel NLapierre@LapierreLaw.com